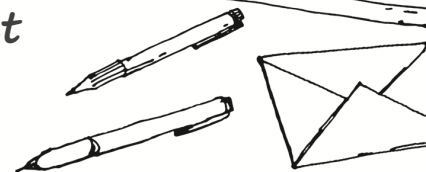
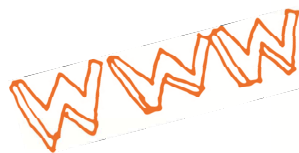




Rentrée 2016/2017



## Etudiant CPGE:

➤➤➤ *inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB dès juillet*

### ■ L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation était notée sur Admission Post Bac pour chaque filière CPGE.

### ■ Comment vous inscrire ?

➤➤ *Vous vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'université*

Pour vous inscrire, il convient de compléter le dossier d'inscription administrative 2016-2017 et de le renvoyer avec les pièces justificatives **en parallèle de votre inscription CPGE en juillet et au plus tard pour le 5 septembre 2016** à l'adresse indiquée dans les annexes au dossier d'inscription.

**Après cette date, les inscriptions seront définitivement closes pour cette année 2016-2017.** Cette inscription concerne les étudiants s'inscrivant pour la première fois en 1<sup>ère</sup> année ou, à titre exceptionnel, en 2<sup>e</sup> année.

**ATTENTION :** Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits pour 2016-2017 à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes.

**Télécharger le dossier et les annexes sur la page web qui vous est dédiée :** <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html> Rubrique : Administratif.

**En septembre**, si votre dossier est complet, **vous recevrez votre carte d'étudiant ainsi que le certificat de scolarité.** Pour tout dossier incomplet, un rappel de pièces sera effectué.

➤➤ *Vous vous réinscrivez à l'uB (inscription déjà effectuée en 2015/2016 ou en 2014/2015)*

En fonction de vos résultats obtenus en CPGE et des conditions requises, un laissez-passer sera effectué en 2<sup>e</sup> année ou, à défaut, en 1<sup>ère</sup> année par la scolarité.

Les réinscriptions par le web se dérouleront **du 6 juillet 10 h au 17 juillet 2016**, et **du 29 août 10 h au 5 septembre 2016** depuis l'ENT (Espace Numérique de Travail) de l'uB à l'adresse suivante : <http://ent.u-bourgogne.fr>

### ■ Dans quelle formation s'inscrire ?

Pour la **1<sup>ère</sup> année de CPGE**, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

Se référer à la Note aux étudiants CPGE accessible sur la page web qui vous est dédiée :

>> Annexe 1 : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de licence

**Pour la 2<sup>e</sup> année de CPGE :** l'inscription se fera par mention de Licence, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE, l'inscription en 1<sup>ère</sup> année et les conditions requises.

Se référer à la Note aux étudiants CPGE accessible sur la page web qui vous est dédiée :

>> Annexe 2 : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du Domaine Sciences, Technologies, Santé

>> Annexe 3 : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du Domaine Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales

>> Annexe 4 : inscription en 2<sup>e</sup> année de licence du Domaine Droit, Economie, Gestion

## Notez bien

■ **Page web dédiée CPGE :** <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html>

Vous retrouverez tous les documents administratifs pour votre inscription, la convention, mais également les ressources pédagogiques mis à votre disposition. Cette page évoluera dans l'année.

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation** ☎ 03 80 39 52 98

■ **Assistance téléphonique pour les réinscriptions web** ☎ 03 80 39 38 37 pendant les périodes indiquées - du lundi au vendredi - de 9h à 17h

■ **Récupération des identifiants ENT :** [guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr) - ☎ 03 80 39 90 71

guichet ouvert toute l'année du lundi au vendredi – permanences assurées en juillet et août